



Motifs de la décision

Projet de décret modifiant la nomenclature pour créer le seuil de l'enregistrement au sein de la rubrique 2220

Dans le cadre de la consultation du public sur le projet de décret susmentionné, mené par voie électronique sur le site Internet du ministère en charge du développement durable (<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr>) du 25 janvier au 14 février 2013, Une seule observation, favorable, été déposée par le public.

Le texte n'a donc pas été modifié suite à la consultation du public.